

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 22

Séance du 04 Juin 2015

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Madame Elisabeth CUISSET, Vice-Présidente**

N° 2

OBJET :

**ANIMATION DU
CONTRAT
TERRITORIAL
MILIEUX
AQUATIQUES
AFFLUENTS DE
L'ALLIER**

**APPROBATION
DU PLAN DE
FINANCEMENT
DU POSTE**

Présents :

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET - C. CATARD – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI - M. MORGAND, Conseillers Communautaires

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. Claude MALHURET, Président

M. J. M. GERMANANGUE, Vice-Président

Mmes et MM. C. BOUARD - A. CORNE - J. JOANNET – C. PAGLIA
Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J. S. LALOY, Vice-Président.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

11 JUIN 2015

Publiée ou notifiée le :

11 JUIN 2015

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy et notamment ses compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire et de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

.../...

Vu la délibération n°2 du Bureau Communautaire du 6 novembre 2014 validant le principe d'un engagement de Vichy Val d'Allier dans la démarche d'élaboration, en partenariat avec les territoires voisins concernés, d'un contrat territorial milieux aquatiques sur les affluents de l'Allier et la mise en place d'une mission d'animation dédiée,

Considérant les dispositifs existants pour soutenir les démarches de contrat de restauration des milieux aquatiques et notamment ceux mis en place par l'Europe et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

Considérant que, conformément à la délibération du 6 novembre 2014 du bureau communautaire, cette mission d'animation dédiée à l'élaboration a été mise en place au sein de Vichy Val d'Allier à compter du 18 mai 2015 et jusqu'à la fin juin 2017 pour la première phase,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver le plan de financement de la mission d'animation du contrat territorial milieux aquatiques des affluents de l'Allier suivant :

Année	Dépenses salariales	Participation FEDER (30%)	Participation Agence de l'Eau Loire-Bretagne (50%)	Participation Vichy Val d'Allier (20%)
2015	19 620 €	5 886 €	9 810 €	3 924 €
2016	31 673 €	9 502 €	15 837 €	6 335 €
2017	17 400 €	5 220 €	8 700 €	3 480 €
Total	68 693 €	20 608 €	34 347 €	13 739 €

- de solliciter en complément les éventuelles participations forfaitaires prévues par ces partenaires sur l'accompagnement sur les charges connexes liées à la mission (frais de structure, frais de déplacements, formation, etc.)
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes et à signer les actes à intervenir dans ce cadre-là,

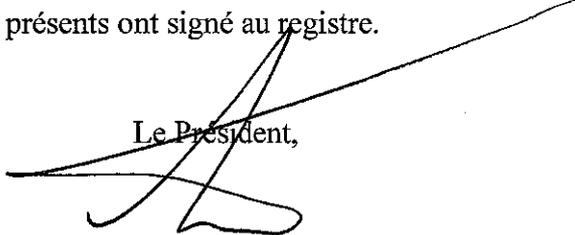
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Val d'Allier, le 04 Juin 2015.

Les Membres du Bureau présents ont signé au registre.

Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

En exercice : 28

Présents : 22

Votants : 22

Séance du 04 Juin 2015

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Madame Elisabeth CUISSET, Vice-Présidente**

Présents :

Mmes et MM. E. CUISSET - J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET - C. CATARD – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI - M. MORGAND, Conseillers Communautaires

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. Claude MALHURET, Président

M. J. M. GERMANANGUE, Vice-Président

Mmes et MM. C. BOUARD - A. CORNE - J. JOANNET – C. PAGLIA
Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J. S. LALOY, Vice-Président.

N° 1

OBJET :

AMENAGEMENT
DE LA BOUCLE
DES ISLES

ACQUISITION DE
PARCELLES

SAFER

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

11 JUIN 2015

Publiée ou notifiée le :

11 JUIN 2015

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy et notamment ses compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire et de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

Vu la délibération n° 28 du Conseil Communautaire en date du 13 septembre 2001, reconnaissant d'intérêt communautaire le projet d'aménagement de la Boucle des Isles initialement porté par la Commune de Bellerive sur Allier,

.../...

Considérant que Vichy Val d'Allier, ayant été informée de ventes entre particuliers, relatives à plusieurs parcelles situées dans la Boucle des Isles (AP 233, 234, 369 et 424), a demandé à la SAFER d'intervenir pour acquérir ces dernières, la zone d'aménagement différé étant arrivée à son terme et la communauté d'agglomération ne pouvant plus de ce fait, utiliser son droit de préemption,

Considérant la proposition de la SAFER pour intervenir en lieu et place de Vichy Val d'Allier, en acquérant ces parcelles dans l'attente de leur rétrocession à la communauté d'agglomération,

Considérant l'opportunité pour Vichy Val d'Allier de compléter encore sa réserve foncière en acceptant cette proposition,

Considérant que le service des Domaines a validé le prix d'acquisition fixé dans le cadre de la vente et n'a pas demandé à la SAFER d'intervenir en révision de prix,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'acquérir auprès de la SAFER, les parcelles cadastrées AP 233 (407 m²), AP 234 (405m²), AP 369 (100m²) et AP 424 (639m²) situées dans la Boucle des Isles à Bellerive sur Allier, au prix global (frais d'intervention de la SAFER compris), de 15 650€ (voir plan joint).
- de donner mandat en conséquence au Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer tous documents et tous actes relatifs à cette transaction.
- de demander au service des Domaines une révision globale des parcelles qui pourraient être mobilisées dans le cadre du projet de la boucle des Isles afin de constituer un référentiel solide de prix compte tenu des caractéristiques du secteur et notamment le fait qu'il s'agit d'une zone fortement inondable (et donc non constructible),

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- dit que les dépenses inhérentes à cette acquisition y compris les frais d'acte seront imputées au budget principal de Vichy Val d'Allier pour l'année 2015.
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Val d'Allier,
le 04 Juin 2015.

Les Membres du Bureau présents ont signé au registre.


Le Président,

EXTRAIT CADASTRAL - PARCELLES AP 233, 234, 369 et 424 à Bellerive s/Allier

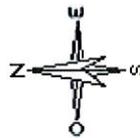


- Bâtiments Durs
- Bâtiments Légers
- Parcelles

Propriétés VVA

- A. acquisir

- Propriété VVA
- Propriété VVA avec locataire



Edité le 20/02/2015

Sources:

SIG - CA Vichy Val d'Allier
 DGFIP® Cadastre. Droits de l'Etat réservés.

Echelle: 1:1 300

